

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mercredi 18 mars 2015 L'an deux mille quinze et le dix huit mars l'assemblée régulièrement convoqué le 12 mars 2015, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.
Présents : 8	
Votants: 11	Sont présents: Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Philippe TRASTE, Xavier BLOND, David PATEAU, Alexandra CHAUVET, Jessica LOPEZ Représentés: Quitterie DUCLOT, Jérôme CONCHE, Jérémy CUSSEAU Excuses: Absents: Secrétaire de séance: Pascal LABRO

Ordre du jour :

1/ AFFECTATION DU RESULTAT	BUDGET COMMUNAL	Délibération
2/ AFFECTATION DU RESULTAT	BUDGET ASSAINISSEMENT	Délibération
3/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES	BUDGET COMMUNAL	
4/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES	BUDGET ASSAINISSEMENT	

Affectation du résultat budget Communal (délibération).

Monsieur Berau développe les affectations du résultat du budget communal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 57 371.43

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 710.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	26 623.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	53 661.28
Résultat cumulé au 31/12/2014	57 371.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	57 371.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	8 541.49
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	48 829.94
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat budget assainissement (délibération)

Monsieur Bereau développe les affectations du résultat du budget assainissement

Monsieur Bereau propose de faire une petite formation locale sur les budgets M14 (budget communal) et M49 (budget assainissement) pour les conseillers qui seraient intéressés.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 10 953.21

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 818.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 953.21
Résultat cumulé au 31/12/2014	10 953.21
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	10 953.21
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 953.21
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Orientations budgétaires 2015.

Les orientations en matière de recette

Pour l'année 2015, tenant compte de l'évolution des bases d'imposition mais également d'une baisse de la dotation globale de fonctionnement d'environ 10% et d'une augmentation de la masse salariale, la municipalité souhaite proposer une augmentation des taux d'imposition visant uniquement à compenser les éléments précités. Les divers taux concernés feront l'objet d'une étude approfondie et seront présentés en vote du budget.

Les choix en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2015 devraient être stables par rapport au budget primitif 2014. Pour ce qui concerne les dépenses courantes le poste entretien voirie a été revu à la hausse pour tenir compte de l'état de

dégradation de nos routes. Une réserve est également constituée pour une éventuelle urgence sur les bâtiments communaux, sachant que des travaux d'investissement sont prévus sur l'exercice 2016.

Afin de pouvoir assurer un autofinancement d'une partie des travaux de l'église (subventionnés à 80%) et donc d'éviter de pénaliser notre taux d'endettement, un virement du montant de la participation communale est proposé. L'exercice est présenté avec un déficit virtuel de 4500€ qui sera corrigé lors de la présentation du budget. Pour l'avenir la réduction des dépenses de fonctionnement passe certainement par une mutualisation des services, équipements et personnels au niveau intercommunal.

Les orientations en matière d'investissement.

La municipalité a souhaité planifier ses projets d'investissement sur l'exercice 2015 en privilégiant l'autofinancement.

Sont proposés sur l'exercice en cours, les travaux de l'église (reste à réaliser 2014).

Modification du PLU pour mise en conformité (ALUR) et évolution des zones 2AU.

Accessibilité et sécurisation du bourg entre école et mairie.

Régularisation parcelle Gré Cimetière Communal.

Régularisation parcelle Labrousse et aménagement dépôt communal.

Sécurisation du garde-corps du pont de l'estrabeau.

Budget Assainissement.

Bien que toujours déficitaire, la situation de ce budget s'améliore d'année en année.

La mise en équilibre (envisageable sur 2018-2020) permettra de revoir le niveau des prix pratiqués.

Travaux prévus sur l'exercice 2015 :

Téléalarme de la pompe de relevage de Perey.

Régularisation parcelle Legrand.

Madame Chauvet manifeste son intérêt à participer, au moins une fois, à chaque commission communale afin de démystifier la gestion de l'ensemble des activités municipales.

Pour mémoire :

La commission urbanisme (communale) est composée de l'ensemble des conseillers. Cette commission n'a pas encore siégée mais devrait se réunir dans les mois qui viennent pour envisager la modification de notre document d'urbanisme PLU.

La commission communication sera ravie d'accueillir tous ceux qui souhaitent participer à la rédaction de l'édition communale.

En tout état de cause l'ensemble du conseil sera informé de chaque réunion de commission. Il appartiendra à chaque conseiller non inscrit de faire une demande s'il souhaite participer de façon occasionnelle ou non à la réunion d'une commission.

Question posée sur la ligne budgétaire 041 : Charges patrimoniales - 9362€ en dépenses comme en recettes. Il s'agit de l'amortissement des travaux de voirie (subventions) conformément à la délibération prise le 9 mars 2015.

Contrat de prestations de service avec la Sté AVI-CONSEIL

Monsieur le Maire présente le devis de prestation de 737,50€ proposé par la Sté AVI CONSEIL pour la M.O. des travaux de sécurisation aux abords de l'école et de la rue du cimetière.

Ce devis est rattaché au marché « Tarif » proposé par le prestataire et accepté par la commune.

La séance est levée à 19h55